

DELIBERATION N° 82/70 : M.J.C. 1ère TRANCHE/AVENANT N° 9/ENTREPRISE FLUTTEC

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux complémentaires suivants à la M.J.C. :

- fourniture et pose d'un robinet de puisage dans cuisine et en pignon pour arrosage extérieur,
- raccordement gaz de l'installation, suite au déplacement du point de livraison par Gaz de France.

Ces travaux pourraient être effectués pour un montant T.T.C. de 3 175 F 20.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise FLUTTEC, 94 Grande Rue à NANCY, titulaire des lots N° 8 Plomberie Sanitaire et N° 9 Chauffage de la construction de la M.J.C un avenant N° 9 correspondant aux travaux énumérés ci-dessus, pour un montant T.T.C. de 3 175 F 20.
- précise que le montant du marché de base du 20 Octobre 1980 sera porté à 253 661 F T.T.C.
- rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1982.